

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 26

DATE DE LA CONVOCATION

18 06 13

DATE D’AFFICHAGE

18 06 13

Objet :

2013-04-07-14

Opération Grand Site « Cité
de Minerve et Gorges de la
Cesse et du Brian »

L’an : 2013

Et le : QUATRE JUILLET

A : NEUF Heures TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARTHES** (CdC Saint-Ponais), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **JL.BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **A.CALVET** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **A.FRANCES** (CdC Canalirou), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME PEGURIER** (Bédarieux), **H.POUMEYRAC** (CdC Le Minervois), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **M.SALEMBIER** (CdC Orb et Taurou), **J.SOULIGNAC** (CdC Saint-Ponais), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)



Objet : Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian »

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure le portage de la phase de préfiguration de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian ». Cette démarche consiste à élaborer un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, sur ce territoire à forte valeur patrimoniale, soumis à une forte fréquentation (220 000 visiteurs estimés en 2010), et dont le cœur est en cours de classement par l'Etat. Le projet doit consister à :

- protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

A plus long terme, la collectivité qui sera chargée de la gestion de ce futur Grand Site pourra prétendre à une labellisation « Grand Site de France ».

Dans ce cadre, le Comité Syndical, lors de sa réunion du 14 mars dernier a validé le principe de réaliser les actions retenues comme prioritaires, et décidé de les financer selon certains plans de financement prévisionnels en autorisant le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Depuis, les partenaires que sont l'Etat, la Région et le Conseil général ont décidé de leur contribution. Afin de pouvoir réaliser les actions dans les meilleures conditions, il s'agit de modifier les plans de financement prévisionnel et solliciter l'accompagnement financier notamment du programme LEADER Itinérance.

1 - Animation/Coordination de la démarche

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a recruté, en mai 2012 pour une durée de 3 ans, un Chargé de mission entièrement dédié à cette opération. Son rôle est de :

- animer/coordonner la démarche d'OGS,
- organiser et animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers,
- de piloter et suivre les études complémentaires obligatoires,
- mettre en œuvre un programme d'information, de communication, de sensibilisation de la démarche vers les habitants,
- d'élaborer le projet et le programme d'actions, de proposer un mode de gouvernance de la gestion, de rédiger le document de référence de l'OGS en vue d'une présentation aux instances compétentes pour obtention de l'accord ministériel...

La première année d'animation (année 1 : mai 2012 à avril 2013) a été assurée avec le soutien du Conseil général de l'Hérault et du programme européen LEADER, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais.

Pour la seconde année d'animation de l'OGS (année 2 : mai 2013 à avril 2014), le même montage est proposé. Le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 56 116,00 € pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Conseil général de l'Hérault :20 000,00 €
- Europe (LEADER) :20 789,73 €

pour un autofinancement de 15 326,27 €

2 - Etude de fréquentation et de fonctionnement dans le périmètre de préfiguration

Cette étude stratégique vise à fonder les bases du projet et du premier programme d'actions de l'OGS à présenter en commission des sites. Il s'agit de réaliser notamment :

- un diagnostic : état des lieux quantitatif et qualitatif de la fréquentation, évolution de la fréquentation sur une année pleine, répartition des flux de visiteurs sur l'ensemble du périmètre du Grand Site, impact de cette fréquentation,
- la capacité de charge du site en toute saison et en tous points,
- un programme de gestion de la fréquentation, d'amélioration de la circulation, du stationnement, et de l'accueil dans le respect de « l'esprit des lieux ».

Cette étude se déroulera sur une durée de 19 mois en 2013 et 2014, et associera tous les acteurs locaux, partenaires techniques et financiers concernés dans le cadre d'un comité technique, d'un comité de pilotage, et de réunions publiques.

Le coût prévisionnel de cette étude correspond à la rémunération de la prestation intellectuelle de la Société TEMAH, bureau d'études mandataire qui a été choisi après appel d'offres et audition de plusieurs cabinets, par la commission d'appel d'offres réunie le 05 juin 2013.

Ce coût prévisionnel s'élève à 60 000,00 € HT, avec un coût TTC de 71 760,00 € pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Etat18 000,00 €
- Conseil général de l'Hérault15 000,00 €
- Europe (LEADER) :25 500,00 €

pour un autofinancement de 1 500 € sur le coût HT de l'opération et de 13 260 € sur le coût TTC de l'opération.

3 - Programme d'information et de communication

Ce programme vise à faire de la pédagogie sur la démarche OGS et sensibiliser, faire partager et s'appropriier l'identité et l'esprit des lieux du Grand Site, et ses enjeux de préservation, de gestion et de mise en valeur.

Il s'agit de réaliser notamment :

- deux déplacements sur des grands sites comparables (Navacelles, Gorges du Gardon)
- deux éductours à l'attention des élus, et des prestataires touristiques,
- des visites de terrain accompagnées sur chacune des sept communes du périmètre,
- un cycle de conférences-débats à l'attention des habitants,
- des réunions/groupes de parole chez l'habitant,
- la diffusion d'un flyer de présentation générale.

Le coût prévisionnel de ce programme qui se déroulera en 2013 et 2014 s'élève à 8 750,00 € HT avec un coût TTC de 10.465,00 € pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Conseil général de l'Hérault4 375,00 €
- Europe (LEADER).....2 625,00 €

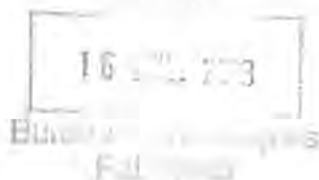
pour un autofinancement de 1 750 € sur le coût HT de l'opération et de 3 465 € sur le coût TTC de l'opération.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les trois plans de financement prévisionnels présentés et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demandes de subvention, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les trois plans de financement prévisionnels présentés et autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 04 juillet 2013.



Le Président,
Francis BOUTES

